

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Pas de double imposition entre le Gabon et l'Arabie Saoudite

J. KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze, a récemment été auditionné par les membres de la Commission des Affaires étrangères, de la Coopération internationale, de la Défense nationale et de l'Intégration régionale de l'Assemblée nationale, présidée par le député du 1er arrondissement de la commune de Koula-Moutou, Blaise Louembe.

Au centre de cette audition: "l'examen du projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le gouvernement de la République gabonaise et royaume d'Arabie Saoudite, en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôt sur le revenu".

Le membre du gouvernement s'est fait fort de présenter aux députés la pertinence de ce texte. Lequel, selon lui, vise de manière globale à renforcer les investissements du royaume Wahhabite sur notre sol, de façon à renforcer la coopération économique entre l'Arabie Saoudite et le Gabon. D'autant plus que, a-t-il laissé entendre, cela devrait se traduire par la rentabilité et la sécurité des investissements saoudiens en République gabonaise. Étant entendu que le royaume d'Arabie Saoudite est un partenaire de longue date de notre pays.

L'exposé des motifs du ministre d'État, ministre des Affaires étrangères a visiblement emporté l'assentiment et l'adhésion des députés. Vu que sur les 96 qui composent cette Commission, un seul s'est abstenu et les autres ont adopté le projet de loi. À noter que les députés ont égale-

ment interpellé le membre du gouvernement sur un certain nombre de questions de l'heure. Notamment la fin du dialogue politique intensifié entre le Gabon et l'Union européenne (UE), la réforme institutionnelle de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), les difficultés que rencontrent certains de nos compatriotes à l'étranger, notamment le cas d'une Gabonaise qui vivrait le martyre au Nigeria. Une situation dramatique suffisamment relayée par les réseaux sociaux.



Photo: DR

Le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Alain Claude Bilie-By-Nze (extr g), lors de son audition.

Le PDG félicite Ali Bongo Ondimba

J.K.M
Libreville/Gabon

À l'issue de la tenue à Libreville de la IXe session extraordinaire du sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le secrétaire général du Parti démocratique gabonais (PDG), Éric Dodo Bounguendza, dans une communication rendue publique, récemment, a exprimé "solennellement au distingué camarade président Ali Bongo Ondimba, au nom de l'ensemble

des militants et militantes, les vives et sincères félicitations pour l'aboutissement de cette réforme et l'assurer de notre soutien à son ferme engagement de poursuivre, aux côtés de ses pairs de la sous-région, la mission de redynamisation de cette organisation".

Ce véritable succès diplomatique, selon Eric Dodo Bounguendza "que vient d'obtenir le Gabon et l'ensemble des pays de la sous-région est la conséquence directe du leadership du distingué camarade président Ali Bongo Ondimba qui, depuis quatre ans, veille à l'application des recommandations de la XVIIe conférence de N'Djaména". Car Ali Bongo Ondimba a joué un rôle majeur dans le processus de réforme institutionnelle de la CEEAC. Non seulement en tant que président en exercice de cette organisation mais aussi parce que ses pairs de la sous-région lui avaient confié la mission de mener à bien cette ambition.

Du coup, a indiqué Eric Dodo Bounguendza, "le PDG se réjouit de ce que cette réforme institutionnelle ait été adoptée à l'unanimité".



Photo: JOE MANIANGA

Eric Dodo Bounguendza, le secrétaire général du PDG, lors d'une précédente sortie face à la presse.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Suite au déraillement d'un train de marchandises en provenance d'Owendo, survenu ce **jeudi 19 décembre 2019 à 23H35** entre les gares de **Lopé et Offoué au PK 305+900**, SETRAG informe son aimable clientèle de la suspension provisoire des circulations de trains. La reprise du trafic fera l'objet d'un communiqué ultérieur.

Par ailleurs, un transbordement des voyageurs à bord des trains **N°412** et **N°433** est organisé comme suit:

- **Train N°412** parti de la gare de **Franceville**: immobilisé à **BOOUE**
- **Train N°433** parti de la gare d'**Owendo**: immobilisé à **ANDEM**

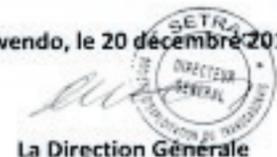
Une prise en charge complète est organisée pour l'ensemble des clients à bord de ces trains en attendant la continuité du voyage.

Toutes les équipes de SETRAG sont mobilisées pour le rétablissement des circulations dans les meilleurs délais.

SETRAG présente ses sincères excuses à l'ensemble des usagers pour le désagrément causé.

Infoline : 0 66 99 82 44

Fait à Owendo, le 20 décembre 2019



La Direction Générale

59

Société Anonyme avec C.A. au capital de 20 213 900 000 F CFA
NIF : 784960/E - RCCM : Libreville N° 2003 B 02638 Statistique 791330/W
BGFI : 40003 04140 4007470301250. BICIG : 40001 09070 00435700054 07. UGB : 40002 00005 16875533 000 32
Siège Social : OWENDO, B.P. 2198 Libreville - Gabon, Tél. (241) 01 70 80 04